

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2006

- Présents : Bureau du Conseil municipal : M. J.-L. FAVRE, Président  
Mme F. de PLANTA-HAGMANN, Vice-Présidente  
M. F. KLEIN, 1<sup>er</sup> secrétaire  
Mme B. MARGELISCH, 2<sup>ème</sup> secrétaire
- Membres du Conseil municipal : Mmes M. BIRCHLER, D. CHRETIEN,  
J. DEVAUD-DEPREZ, A.-C. HOCHSTRASSER,  
C. LAPAIRE, T. MILIC BARIATTI, A. PRIVAT-  
WIDMER, L. SECHAUD  
MM. M. FAVRE, CH. BAUMANN,  
G. CHRISTINAZ, CH. DUCOR, R. DUPUIS,  
PH. MAILLEFER, B. ZURBRÜGG
- Membres du Conseil administratif : M. D. AMSLER, Maire  
Mme CH. MAITRE, Conseillère administrative  
M. J.-M. MASPERO, Conseiller administratif
- Excusés : M. M.-A. BAUD  
M. T. LENOIR (démissionnaire)

**M. le Président** ouvre la séance à 20h05. Il excuse l'absence de M. M.-A. Baud et annonce l'arrivée en cours de séance de Mme Maitre et de M. M. Favre.

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2006

L'intervention de **M. Zurbrügg** (page 443) était destinée à rappeler une phrase qui avait été prononcée durant la commission routes et canalisations du 29 mai 2006. M. Zurbrügg déclare ne pas avoir la maîtrise du marketing de Swisscom. La phrase qui lui est attribuée n'est pas une proposition de sa part, elle avait été évoquée en séance et il s'était permis de la rappeler puisqu'elle est intéressante.

**M. Dupuis** corrige la réponse donnée par M. Amsler à sa question concernant la tranchée couverte (dernière page, questions posées au Conseil administratif lors de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2006). Dans le procès-verbal, il est écrit: «*Réponse donnée en séance par M. Amsler*». M. Dupuis pense que, pour l'instant, il faudrait plutôt dire qu'il n'y a pas encore de réponse et qu'on l'attend toujours.

**Le procès-verbal du 26 juin 2006 est approuvé à l'unanimité.**

### 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### a) Lettre de M. Jean-Baptiste Leclercq

**M. le Président** donne lecture de la lettre de M. Jean-Baptiste Leclercq.

«*Monsieur le Président,*

*Certains habitants du chemin du Pré de la Croix avaient fait part au Conseil municipal d'un certain nombre de griefs en ce qui concerne la place de jeu installée sous la Chênaie du chemin du Pré de la Croix.*

*Nous avons été très gentiment reçus par le Conseil municipal lors d'une séance au cours de laquelle un dialogue aimable et constructif s'était installé. Nous avons alors convenu de refaire le point plus tard à ce sujet.*

*Si la grande majorité des incidents que nous vous avons indiqués ont pu être résolus (incivilités, graffitis, etc.), il n'en reste pas moins que la place de jeu du Pré de la Croix, par sa nature même, crée de fortes nuisances sonores pour les riverains, qui n'ont jamais disparu.*

*Vous aviez, courant 2004, installé des panneaux sur les portes grillagées de la place, rappelant aux usagers de respecter le bien-être et la tranquillité des habitants directement autour de la place de jeu. Ces panneaux ont été arrachés, il y a bien longtemps déjà.*

*Il nous paraît nécessaire de rappeler cette évidence et, faute de mieux, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire réinstaller les panneaux précités.*

*D'autre part, la Régie Naef, mandatée comme gestionnaire par les co-propriétaires de plusieurs immeubles du chemin du Pré de la Croix, m'indique vous avoir fait part du manque de soins apportés à l'emplacement des poubelles à l'entrée du parking souterrain commun aux immeubles de la Commune et privés (place à containers, en face de l'entrée de la Pharmacie Bleue, au début du chemin du Pré de la Croix).*

*Je vous rappelle, que les haies et végétaux n'ont jamais fait l'objet de soins par les jardiniers de la Commune et que certaines plantes sont mortes sans jamais avoir été remplacées. Pour information, les haies autour de places réservées aux containers poubelles n'ont jamais été désherbées depuis leur création en 2003.*

*Les habitants du Pré de la Croix vous seraient particulièrement reconnaissants de remédier à ce détail, qui contribue, à n'en pas douter, au sentiment de bien-être dans notre commune.*

*Dans l'attente de vous lire et en vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les plus respectueuses.*

*Jean-Baptiste Leclercq»*

M. le Président annonce qu'il a envoyé un accusé de réception à son auteur. Puis, il lit la réponse de l'administration à l'hémicycle :

*«Suite à cette lettre, un certain nombre de démarches ont été entreprises par l'administration. L'emplacement poubelles a été construit par la commune, il est à la disposition de tous. L'entretien léger s'est fait jusqu'à présent par les deux concierges concernés. Actuellement, cela ne suffit plus, il faut donc faire appel à une entreprise, c'est pour cela que nous avons approché les régies.*

*Selon notre demande, la régie Naef, qui gère les parties communes extérieures, va mandater une entreprise pour entretenir l'emplacement des containers et les frais seront répartis dans tous les comptes des immeubles du Pré de la Croix. Nous avons commandé des nouveaux panneaux à sceller devant les deux entrées de la place de jeu avec l'inscription suivante: «Cette place de jeu est placée sous votre sauvegarde. Merci d'en prendre soin. Veuillez respecter le bien-être et la tranquillité des habitants à partir de vingt-deux heures». Le tout sera effectué courant septembre.»*

b) Lettre de Monsieur Briol

**M. Klein** donne lecture de la lettre de M. Briol.

*«Monsieur le Président,*

*Nous nous permettons de vous adresser ce courrier pour vous demander d'agir rapidement et fermement pour mettre fin à la spirale de délinquance qui s'installe au début du chemin Sous-L'Eglise et aux alentours immédiats du Parking du chemin des Rayes.*

*Depuis maintenant quelques mois nous observons régulièrement des attroupements sur la place multi-usages de 10 à 15 personnes, dont les véhicules sont régulièrement parkés sur notre chemin privé. Ces individus se retrouvent typiquement entre 21h et minuit, se comportent bruyamment tout en se dissimulant jusque tard dans la nuit et consomment manifestement des substances illicites.*

*Vous comprendrez que cette situation est préoccupante, en particulier si nous songeons aux enfants qui habitent dans les environs et qui seront importunés sur le chemin du retour de leurs activités sportives, musicales, etc.*

*Il nous semble extrêmement important de prendre au plus vite des mesures très fermes pour éradiquer ce phénomène dès maintenant. En effet ces comportements ne doivent pas être tolérés et le sentiment d'impunité doit être banni de notre commune.*

*Nous nous tenons à votre disposition pour discuter le cas échéant de la problématique et attendons avec impatience les décisions que vous prendrez.*

*Nous vous remercions par avance et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.*

*Marc et Angela Briol»*

**M. le Président** remercie M. Klein et passe la parole à M. Maspéro.

**M. Maspéro** rappelle que ce n'est pas la première fois que la commune connaît ce type d'activités particulièrement dérangeantes. En l'occurrence, ces nuisances sont allées assez loin puisqu'on a recensé une agression. Qui dit agression dit toute une machine de sécurité qui se met en marche, comprenant la police, des dépôts de plainte et ce qui s'en suit. Evidemment, ce n'est pas le rôle du Conseil administratif d'interférer dans une affaire de police.

Par contre, la commune peut, dans un premier temps, régler la place. Actuellement, la place n'est pas encore formellement réglementée. Elle peut et doit donc l'être comme l'est la plage de la Savonnière, par exemple avec des heures indiquées, ce qui permettra par la suite de mieux intervenir. Dans un second temps, il faut faire passer une patrouille Protectas aux moments qui sont les plus sensibles.

Bien évidemment, ces patrouilles ne peuvent pas être présentes en permanence. Il y a quinze sites dans la commune et on a une permanence le week-end (précisément à la Savonnière), mais tout cela a un coût. Par contre, on constate que cette patrouille calme le jeu lorsqu'elle passe. Mais on ne peut pas non plus garantir que l'agitation causée par ces attroupements de jeunes adolescents ne se reproduise pas. Les moyens d'action de Collonge-Bellerive sont pour l'instant relativement faibles. La police, la patrouille et notre service de sécurité municipale sont au courant. On peut dès lors espérer que tous leurs efforts conjugués et la fin de la bonne saison donneront du répit à ce type de problème.

**M. le Président** remercie M. Maspéro.

c) Lettre du cabinet Alain Guerrier

**M. le Président** résume la lettre du cabinet Alain Guerrier qui se plaint des travaux réalisés dans le Vieux-Vésenaz. Cette missive explique qu'il y a beaucoup trop de chantiers, de camions et de poussière, et que la commune fait peu de cas de la santé des habitants, de leur confort et de leur bien-être. M. Guerrier précise que : «*Nous n'attendons aucune réponse de votre part et surtout pas de vos services techniques*».

M. Alain Guerrier n'aura pas d'autre réponse qu'un accusé de réception qui lui a d'ailleurs été envoyé par le Conseil administratif. Le Conseil administratif lui annonce qu'il a pris bonne note de ses remarques et qu'il les transmet à qui de droit.

### 3. RAPPORTS DE COMMISSIONS

- Bâtiments et logements du 12 juillet 2006

**M. Zurbrügg** donne lecture du rapport.

**M. le Président** remercie M. Zurbrügg et rappelle que la décision adoptée par la commission relative à la couleur de la caserne des pompiers (soit façade anthracite et montants métalliques rouges) était exécutoire. Le Conseil municipal n'a donc pas à revoter une décision qui a déjà été prise.

- Finances élargie au Conseil municipal du 28 août 2006

**M. le Président** donne lecture du rapport.

Le processus budgétaire communal

**M. Amsler** rappelle que le processus budgétaire de Collonge-Bellerive est en place depuis deux ans. C'est la deuxième fois que le Conseil administratif procède de la sorte. C'est une bonne méthode de fonctionnement.

Lors de la première commission finances de la rentrée, les tendances sont présentées. Cette commission donne une vision globale du travail réalisé par le Conseil administratif durant l'été. Aussi, le mois d'août du Conseil administratif est chargé en raison de ce travail de présentation de projet de budget. Cela permet au Conseil municipal d'avoir tous les éléments en main pour procéder au mieux au sein des différentes commissions.

M. Amsler a cru comprendre que des discussions demandant plus de chiffres et moins de tendances avaient eu lieu dans certaines commissions. Si le Conseil municipal désire avoir un projet de budget comme dans d'autres communes genevoises – ce qui reviendrait finalement à voter ou amender le budget et à ne plus bénéficier de ce processus d'analyse au sein des commissions –, c'est une décision qui lui revient. Le Conseil administratif estime cependant que la façon de procéder de Collonge-Bellerive est originale et utile. Elle laisse à tout un chacun la latitude de faire des commentaires lors de l'analyse des budgets des différentes commissions. Elle évite ainsi d'avoir à voter un projet de budget complet.

Valeur du centime par habitant

**M. Amsler** précise que, après vérification, la valeur du centime par habitant est de 74,40 francs, ce qui est un peu inférieur aux 76 francs qui avaient été annoncés.

Coût du transfert du rez inférieur du CCCV

Il faut prendre avec précaution le chiffre annoncé de 2 millions de francs pour le transfert du rez inférieur du CCCV au patrimoine financier. Le calcul est en cours. Il n'est pas impossible que ce chiffre soit plus important en fonction de l'historique du projet et des frais qui ont été générés par les délais de décision, eux-mêmes mis dans le projet financier. Il ne faut donc pas prendre ce chiffre de 2 millions comme de l'argent comptant.

**M. Dupuis** revient sur les discussions ayant trait à la présentation du budget. Il est très bien d'avoir des tendances et de pouvoir discuter de ces budgets. Le groupe Autrement aimerait seulement avoir ces chiffres globaux, puisqu'ils ont été faits pour avoir une vue justement globale qui permettrait d'en discuter de façon plus logique en commission. De la sorte, on pourrait, par exemple, discuter de ces budgets en commission en décidant des transferts. Les interventions du groupe Autrement ne réclament pas un budget complet qui n'aurait plus qu'à être voté. Il est très bien de discuter de tendances, mais il serait encore mieux d'avoir des chiffres précis pour pouvoir en discuter avec plus d'à-propos.

- Sports et loisirs du 29 août 2006

**Mme Margelisch** donne lecture du rapport. Elle précise que le vote du premier jet du budget 2007 a été approuvé par 8 voix pour et 2 abstentions (et non 8 voix pour et 2 contre). Ce chiffre est corrigé.

**Mme Privat-Widmer** précise que le vote de l'allocation de base de 3'000 francs au Karaté-Club a été approuvé par 7 voix pour et 3 abstentions (et non 6 pour, 3 contre et 1 abstention).

**M. le Président** remercie les deux conseillères municipales pour ces corrections.

Terrain de football

Concernant le crédit spécial pour un terrain, dont on reparlera à l'automne après le vote du budget, **M. Maspéro** rappelle qu'un dossier a été rapidement monté à ce sujet. Le délai pour faire parvenir la demande de Collonge-Bellerive était fixé au 1<sup>er</sup> septembre. La réponse, très rapide, est arrivée dans les jours qui ont suivi l'envoi de notre demande.

M. Maspéro lit un extrait de la réponse reçue:

*«Nous nous réjouissons de vous annoncer que l'Association Suisse de Football a décidé de soutenir la commune de Collonge-Bellerive avec un montant de 20'000 francs pour la construction des mini-terrains. Faites-nous savoir, s'il vous plaît, si le projet est couvert avec la contribution mentionnée ci-dessus. Faites-nous, s'il vous plaît, savoir quand l'ouverture, ou la cérémonie d'ouverture, des mini-terrains aura lieu à Collonge-Bellerive».*

M. Maspéro précise que le montant sera versé à la fin de la construction du terrain. C'est une affaire qui va bien plus vite que la musique. Nous en sommes encore au stade de l'élaboration politique et technique. Nous aurons donc l'occasion de reprendre ce sujet en séance cet automne. Mais, comme la première réponse est favorable, c'est une information qu'il voulait communiquer.

- 1) **L'allocation de base de 3'000 francs au Karaté-club est approuvée par 13 voix pour et 4 abstentions.**
- 2) **Le préavis du premier jet du budget 2007 de la commission sports et loisirs est approuvé par 15 voix pour et 2 abstentions.**

- Sécurité du 30 août 2006

**M. le Président** donne lecture du rapport.

OPC-Lac

**M. Maspéro** informe que l'assemblée de la Protection civile pour l'élaboration des budgets n'avait pas encore eu lieu lors de la tenue de la commission. Par conséquent, le montant proposé au vote pour l'OPC-Lac était par défaut celui de l'an dernier. Le montant 2007 établi par l'OPC-Lac est plus élevé. Ce qu'il faut savoir, c'est que la Protection civile, comme beaucoup d'organismes, a toujours plus d'activités.

La cheffe d'office, qui travaille aujourd'hui à 50%, n'arrive plus à suivre avec toutes les demandes et la préparation d'exercices qu'il faut effectuer. Sur cette base-là, nous avons décidé, au niveau du groupement de notre OPC-Lac, et avec toutes les communes – Anières, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Hermance – de passer son taux d'activité à 70%, ce qui va bien entendu créer une légère augmentation.

A cela s'ajoutent des frais que nous allons devoir payer à Cologny, notamment les connexions informatiques. Ces frais, que nous n'avions pas jusqu'à présent, sont devenus nécessaires avec la question des lignes louées. Tout ceci fait que le budget qui a été présenté à la commune de Collonge-Bellerive doit être porté à un peu de moins de 62'000 francs – 61'113 exactement. Après un calcul par nombre d'habitants des communes voisines, cela correspond à la proportion que devra avoir Collonge-Bellerive.

Il faudra donc mettre un montant de 62'000 francs pour arrondir à la place de ces 51'000 francs. Cela correspond à un coût par habitant de 8,49 francs. M. Maspéro rappelle que l'on a estimé à 7'200 habitants le nombre des Collongeois au 31 décembre 2007.

**Le préavis favorable du budget 2007 de la commission sécurité – avec un nouveau montant de 281'066 francs – est approuvé par 13 voix pour et 4 abstentions.**

- Aménagement du 4 septembre 2006

**M. Klein** donne lecture du rapport.

**M. le Président** remercie M. Klein.

**M. Zurbrügg** s'interroge sur les 5'000 francs relatifs à la gestion des cimetières. Cette somme concerne-t-elle la saisie des données pour l'année à venir ou subsistera-t-elle par la suite?

**M. Maspéro** répond que la saisie est un important problème initial. Bien entendu, les frais ne sont plus les mêmes par la suite. Par contre, il reste toujours des frais de maintenance et de tenue à jour.

M. Maspéro précise que le SIACG (Service intercommunal d'informatique de l'Association des communes genevoises) s'écrit avec un «g» à la fin de l'acronyme et non avec un «s».

**M. Amsler** ajoute quelques commentaires.

#### Entretien d'arbres

Au sujet des entretiens d'arbres (page une), la commune dispose de 20'000 francs pour la replantation d'arbres. Quand un projet est plus conséquent, la commune peut demander une subvention auprès du Service des Forêts qui, lui, encaisse les montants payés par les privés, notamment en compensation des abattages d'arbres.

Les communes peuvent demander de récupérer ces montants pour des plantations qui doivent normalement s'effectuer à proximité immédiate des abattages qui ont eu lieu précédemment. En l'occurrence, Collonge-Bellerive a déjà fait la demande puisque de nombreux abattages avaient eu lieu dans le cadre du projet Franceschetti. Un montant assez conséquent peut être récupéré et sera affecté à la plantation d'arbres au chemin de la Plantée-du-Chêne.

#### Port des pêcheurs

Au sujet de la digue du port des pêcheurs, ce n'est pas la digue qui doit régulièrement être draguée, mais bien le port (le « e » de trop induit la confusion). C'est un problème récurrent que nous avons au port des pêcheurs puisque ce dernier est fortement exposé à la bise. Un dragage a été effectué voilà trois ou quatre ans. En l'absence de la construction d'une digue en bonne et due forme, il faudra draguer ce port assez régulièrement.

#### Quadrilatère

Concernant le Quadrilatère (page 2), le déclassement prévu autorise la réalisation d'un bâtiment et, à terme, permettrait de réaménager le bâtiment de la voirie, qui lui se trouverait à ce moment-là également en zone 4B protégée. C'est bien pour la réalisation de ce bâtiment que l'on déclasse le terrain. En outre, l'extension de cette zone au bâtiment de la voirie permettrait, le cas échéant, de réhabiliter ce dernier si le Conseil municipal désire un jour transférer la voirie vers un autre lieu.

#### Ecran boisé

**M. Amsler** ne se souvient pas d'un cordon boisé demandé par M. Falquet (page 3). Il serait plus juste de dire qu'un écran boisé existe entre la partie logement et la partie voirie. Il n'y a pas d'autres velléités de réaliser un cordon boisé dans le périmètre.

#### Café des Marronniers

**M. Amsler** explique de façon plus détaillée le sujet du Café des Marronniers.

Ce bâtiment appartenait à une masse en faillite. Après de grandes discussions et des péripéties, cet objet est arrivé non pas dans « une fondation de valorisation » - comme indiqué dans le procès-verbal - mais à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève. Cet objet a été mis à la vente pendant un certain temps, sans succès. Finalement, cet été, une vente a été signée avec un acquéreur pour le montant de 1'650'000 francs.

Quatre entités ont un droit de préemption sur cette vente: l'exploitant actuel du restaurant; sa société anonyme, qui est propriétaire du fonds de commerce; l'Etat de Genève; la commune de Collonge-Bellerive.

Le Conseil administratif a contacté immédiatement le gérant pour savoir s'il désirait faire valoir son droit de préemption afin de poursuivre l'activité du restaurant qui est importante pour Collonge-Bellerive. L'exploitant actuel n'a pas pu donner suite.

Dans un deuxième temps, c'est donc l'Etat de Genève qui pourrait préempter. En se basant sur les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, il semble que l'Etat de Genève n'ait pas quelconque intérêt à préempter pour être propriétaire de ce bâtiment.

Reste la question de l'opportunité pour Collonge-Bellerive de préserver l'exploitation de ce bâtiment. C'est précisément pour cette raison que le Conseil administratif a reçu l'exploitant avec son avocat vendredi, pendant le pont du Jeûne genevois. M. Amsler a encore revu tout à l'heure l'exploitant, lequel lui a donné quelques précisions.

La première question posée par le Conseil administratif a été adressée à la commission aménagement afin de savoir si elle entrerait en matière par rapport à cette préemption. Si cette décision est confirmée, l'idée est de venir devant une commission finances afin de montrer tous les tenants et aboutissants de cet achat, à savoir l'expertise du bâtiment, le bail en cours qui serait renouvelé, etc.

L'idée du Conseil administratif est de re-signer un bail de dix ans avec l'exploitant afin de faire perdurer cette entreprise qui emploie une vingtaine de personnes au centre du village. Si le Conseil municipal confirme cette volonté de maintenir ce restaurant, on pourra aller de l'avant dans les discussions.

En n'achetant pas le bâtiment, ce n'est pas pour autant que l'on condamne l'exploitation du restaurant puisque, dans une procédure de résiliation de bail, on pourrait penser que le restaurant perdure cinq ou dix ans selon les démarches fiduciaires à suivre. Mais, ce qui est sûr, c'est qu'à terme ce restaurant disparaîtrait. Le restaurateur nous a confirmé son intention de poursuivre l'exploitation de ce restaurant en tout cas pour dix ans; lorsqu'il arrivera à l'âge de la retraite, il faudra trouver un repreneur ou s'arranger avec son personnel, qui est très fidèle, afin de continuer à exploiter ce café-restaurant.

**M. le Président** remercie M. Amsler pour ses précisions et passe aux votes. **M. M. Favre** étant arrivé pendant les débats, il participe donc aux votes.

- 1) **La proposition du budget 2007 de la commission aménagement est approuvée par 16 oui et 2 abstentions.**
- 2) **Le déclassement de plusieurs parcelles (Quadrilatère) en zone agricole situées au chemin du Pré-d'Orsat, en zone 4B protégée (immeuble à construire + voirie) est approuvé à l'unanimité.**
- 3) **La réalisation d'une étude pour une nouvelle place de jeu type « AGORESPACE » située à proximité du Stade de la Californie est approuvée à l'unanimité.**
- 4) **La charge de faire valoir le droit de préemption de Collonge-Bellerive sur le Café des Marronniers est confiée au Conseil administratif à l'unanimité.**

#### 4. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Néant.

#### 5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Néant.

#### 6. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

**M. Zurbrügg** s'interroge sur le projet qui prévoyait une correction du débouché du chemin de Relion sur le chemin du Port. Apparemment, tout est terminé. Il reste, en termes de sécurité et de circulation, la partie la plus intéressante. Où en est-on ?

**M. Amsler** répond que le débouché du chemin de Relion sur le chemin du Port n'est pas terminé. Dans le projet initial existait la création d'un îlot avec le marquage des véhicules pour qu'ils restent bien de leur côté. On a eu encore des discussions puisqu'un projet de construction doit avoir lieu à l'angle du chemin de Relion et du chemin du Port. Il s'agit de la construction de deux villas contiguës avec deux accès séparés: un depuis le chemin de Relion et un depuis le chemin du Port. On a attendu d'avoir la conclusion de la procédure d'autorisation de construire de ces villas.

Le cas échéant, n'étant pas favorables à la création de plusieurs accès pour des villas situées sur la même parcelle, nous sommes en train de discuter avec les futurs propriétaires pour essayer de les convaincre de n'en avoir qu'un seul. Cet aspect est encore en discussion. C'est pour ça qu'on a retenu l'aménagement du débouché du chemin en attendant d'avoir le projet précis d'aménagement de la parcelle.

**Mme de Planta-Hagmann** demande à M. Maspéro où en est l'état d'avancement du mandat de **M. Joye** au sujet du centre sportif.

**M. Maspéro** déclare qu'il n'est plus directement responsable puisque le pilotage de ce projet est passé à la commune de Corsier sous l'égide de M. Claude Marullaz. Une séance est prévue le 27 septembre avec les différents magistrats des communes partenaires afin que **M. Joye** fasse part des résultats actuels de son étude.

## 7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune proposition.

## 8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Présentation de Mme Annick Jan-Strahm

**M. Maspéro** présente **Mme Annick Jan-Strahm**.

Mme Jan-Strahm est adjointe administrative à la sécurité municipale à 50% et a débuté son activité le 2 août dernier. Elle est au bénéfice de la Maturité, de plusieurs diplômes de secrétariat, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de comptabilité, et possède des notions de droit. Elle rejoint la Mairie de Collonge-Bellerive après avoir travaillé, entre autres, à la Télévision Suisse Romande comme secrétaire-assistante de production, à la Mairie de Corsier et à la préparation des dossiers traités par la Commission cantonale du Sport-Toto.

Elle travaille tous les jours le matin avec une nouveauté: l'ouverture entre midi et 14 heures, le mardi, du bureau des ASM. Les horaires sont donc désormais les suivants: lundi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h30; mardi de 9h00 à 14h00; mercredi de 9h00 à 11h30.

M. Maspéro souhaite à Mme Jan-Strahm la plus cordiale bienvenue.

Applaudissements en l'honneur de Mme Jan-Strahm.

Annnonce de la nomination de M. Frédéric Bennici au titre de chef de poste des ASM

**M. Maspéro** félicite **M. Frédéric Bennici** car le Conseil administratif l'a nommé chef de poste il y a deux semaines, lors de sa séance du jeudi. Jusqu'à présent, M. Bennici occupait le poste ad interim depuis le départ de M. Luc Roulin. Mais, vu la qualité de son engagement et de ses interventions, le Conseil administratif n'a pas hésité à le nommer chef de poste.

Applaudissements en l'honneur de M. Bennici.

**La composition du poste des ASM est la suivante: M. Frédéric Bennici, chef de poste; M. Felipe Loureiro, agent; Mme Annick Jan-Strahm, adjointe administrative.**

Manifestations sportives

**M. Maspéro** informe que le Kidstria, une manifestation très importante sur la commune de Collonge-Bellerive, a eu lieu samedi dernier. 373 enfants inscrits ont participé aux différents concours, ce qui fait de cette manifestation (en termes de volume) la troisième de la commune après le 1<sup>er</sup> août et les promotions. Elle s'est très bien déroulée. Il y avait une grande nouveauté cette année: cette manifestation était non plus seulement communale et régionale, mais nationale puisqu'elle comportait une manche de la Youth League, qui est une manche équivalente du championnat suisse.

La Youth League s'étale sur plusieurs manches tandis que le championnat suisse se déroule en une seule épreuve. La manifestation de samedi dernier constituait la dernière manche de la Youth League avec des jeunes gens de 15 à 16 ans, qui impressionnent par leur carrure et le potentiel qu'ils offriront dans quelques années. Il y avait également une manche régionale de la Regio Cup, une manifestation qui a d'ores et déjà acquis ses lettres de noblesse.

Présentation de M. Gaspard Rothacher

**Mme Maitre** présente **M. Gaspard Rothacher**, adjoint administratif à l'épicentre à 60%, qui a commencé son activité auprès de M. Radice le 14 août.

M. Rothacher est au bénéfice d'une Maturité commerciale. Il a travaillé durant 7 ans comme secrétaire-comptable à temps partiel de la Maison de quartier des Pâquis. A ce titre, il en assurait la gestion financière, ainsi que celle du personnel de cette institution, et a participé à l'organisation de nombreux événements culturels. Parallèlement, il est aussi membre de plusieurs associations organisatrices d'événements culturels et a notamment collaboré à l'organisation du Paléo Festival de Nyon, à la Fête de la Musique et aux «Orientales». Mme

Maitre salue chaleureusement M. Rothacher. Elle invite également les conseillers municipaux à fréquenter l'épicentre qui donnera prochainement des cours de danse orientale.

Applaudissements en l'honneur de M. Rothacher.

**Mme Maitre** annonce que le repas des Aînés aura lieu le 18 octobre à midi.

**M. Amsler** aimerait faire une petite entorse à l'ordre du jour. Il a vu que le point suivant concerne la prestation de serment des nouveaux commissaires. Il constate également que deux commissaires sont aujourd'hui démissionnaires. Il y en a donc en tout trois, puisque M. Lenoir a déjà démissionné au mois de juillet. M. Amsler a préparé un texte mais il pense que celles ou ceux qui ont préparé un message d'au revoir devraient le lire maintenant.

**M. le Président** propose de lire les lettres de démission des conseillers municipaux dans l'ordre dans lequel elles ont été acceptées.

Lettre de démission de Mme Séchaud

**M. le Président** lit la lettre de démission de **Mme Séchaud**.

« *Cher Président,*

*Cette missive quelque peu attristée  
Bien que nonobstant fort longtemps pensée  
Pour vous présenter, sans fioriture  
La fin de ma législature.  
En terme plus clairs, sans tambour ni trompette,  
Je prends la poudre d'escampette,  
Et de conseillère municipale  
M'en vais jouer dans ma halle.  
Et pour faire fi des esprits chagrins  
Qui prétendent que j'ai un petit grain  
Assurément je leur dis «tout va bien».*

*C'est donc une démission sous sa forme réjouie que je vous présente aujourd'hui.*

*Permettez-moi de profiter de cette occasion qui m'est offerte de tenir la dragée haute, et de mobiliser quelque peu l'attention en plenum pour une bonne cause: celle des remerciements. N'ayez crainte, ils ne sont ni en plusieurs volumes, ni en 36 tomes, même si dans mon cœur ils prennent une belle place. Ce sont des mercis aux amis, collègues, conseillers municipaux et administratifs, ainsi qu'à toute l'équipe de la Mairie.*

*Mille gracieux mercis pour ces belles joutes verbales, ces envolées oratoires propres à certains, et qui m'ont permis d'apprendre les arcanes du terrain politique, de découvrir l'existence du débat d'idées, des antagonismes, des divergences, des discussions mouvementées, qui, si elles n'ont pas mené systématiquement à des résultats concrets, et c'est dommage, ont eu au moins l'avantage de décortiquer les problèmes et d'en faire avancer certains. Certes, pour moi qui suis une agissante pragmatique, la politique a ceci de frustrant que l'idée se réalise avec peine et tarde à se concrétiser sur le terrain. Cette fonction me l'a apprise, tout comme la patience. La vôtre m'a permis l'art de la diplomatie et de la stratégie.*

*En sept ans, la participation à ce spectacle, ce microcosme politique, m'a en effet beaucoup apporté. Et je remercie tous ceux qui ont eu la constance de me montrer l'art du décortilage et de la dissection des mécanismes, la technique et les stratégies à développer pour arriver ensemble à des résultats. Je ne dis pas que je suis devenue experte en la matière, mais qui s'y frotte...*

*Je vous quitte à l'issue de la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2006, à laquelle je souhaiterai encore participer, enrichie de nouvelles expériences et laisse justement le champ au sang frais, aux nouvelles idées et à de nouvelles forces vives.*

*Bien cordialement,*

*Marie-Laurence Séchaud »*

Lettre de démission de M. Christinaz**M. Klein** lit la lettre de démission de **M. Christinaz**.*«Monsieur le Président,**Le temps est venu pour moi de vous quitter après le prochain Conseil municipal du 11 septembre afin de pouvoir mieux remplir d'autres engagements que j'ai à divers titres.**Madame Claude Viquerat qui me remplacera pourrait prêter serment à la fin de la séance de ce Conseil municipal afin d'assurer les prochaines commissions pour notre groupe.**Cela fait bien des années que le Conseil municipal m'a accueilli dans son hémicycle.**J'y ai trouvé rapidement des amis politiques et d'autres qui m'ont permis de mieux comprendre les heurs et les malheurs d'une commune.**Cela m'a aussi permis de comprendre que la politique des «n'y a ka» était un peu restrictive et que de longues heures de réflexions avec l'ensemble des divers partis permettaient de mieux aborder et comprendre les problèmes posés.**J'ai passé parmi vous de grands moments heureux lorsqu'un projet proposé arrivait à se conclure. J'en ai connu d'autres où j'ai dû apprendre à perdre.**Mais ce qui fut merveilleux c'est qu'avec vous tous la vie communale continuait et que notre amitié n'en pâtissait pas.**J'ai eu l'honneur de présider le Conseil municipal et ai apprécié cette tâche que j'ai tenté de remplir du mieux que je pouvais.**J'ai eu aussi la chance de participer à ce grand moment que fut la revue 2002 et en garde, en plus d'une cassette, un souvenir impérissable.**En vous remerciant encore de tout ce que vous m'avez apporté, je vous souhaite à toutes et à tous une pleine réussite de vos idées afin que notre Commune reste un must genevois.**Pour finir, je remercie aussi nos Conseillers administratifs et le personnel de la Mairie avec lesquels j'ai pu maintenir des contacts fructueux et amicaux.**Je ne vous oublierai pas et vous retrouverai avec plaisir lors des manifestations communales et, petit à petit, au sein des Sénateurs de la commune.**Amicalement vôtre.**gg»*Lettre de démission de M. Lenoir**Mme de Planta-Hagmann** donne lecture de la lettre de démission de **M. Lenoir**.*«Monsieur le Président,**Après 8 années passées en vos rangs, réparties sur trois législatures, je vous adresse ma démission du Conseil municipal avec effet au 15 juillet 2006.**J'avais toujours dit que je m'arrêterai après deux législatures et cela n'est pas sans difficulté, le moment venu, que j'ai pris ma décision, motivée en grande partie par des raisons de surcharge professionnelle.*

*J'espère avoir contribué au développement harmonieux de ma commune durant ces huit ans. Permettez-moi d'adresser par ces lignes tous mes remerciements aux membres du Conseil administratif ainsi qu'à tous ceux du Conseil municipal, actuels et passés, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler sérieusement, mais en toute amitié et dans le respect de la diversité des opinions.*

*En vous souhaitant mes meilleurs vœux, ainsi qu'à mon successeur, pour la fin de cette législature 2003-2007, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments cordiaux.*

*Thierry Lenoir»*

**M. le Président** remercie les trois lecteurs et rend la parole à Mme de Planta-Hagmann.

Lettre d'adieu à l'attention de Mme Séchaud et de M. Lenoir

**Mme de Planta-Hagmann** donne lecture de son mot d'adieu à l'attention de **Mme Séchaud** et de **M. Lenoir**.

*«Mesdames et Messieurs, Chers Amis,*

*Ce soir, deux libéraux nous quittent. Deux d'un coup, cela fait beaucoup, surtout quand il s'agit de deux fortes personnalités au caractère bien trempé, quoique assez différents, il est vrai.*

*D'un côté, notre Thierry, qui adore les chiffres, et prend souvent un malin plaisir à les couper en quatre, quand il ne passe pas ses soirées d'hiver à se demander quel est finalement le véritable rendement de notre parc immobilier. Plaisanterie mise à part, nous garderons le souvenir d'un remarquable président de la commission bâtiments et logements, qui a mis au service de la collectivité ses larges connaissances professionnelles, tant immobilières que financières. Nous garderons aussi le souvenir d'un des plus fervents défenseurs de la traversée de Vézenaz, et qui n'aura qu'un regret: ne pas avoir vu le chantier démarrer avant son départ.*

*Et de l'autre, notre Laurence, qui n'a jamais vraiment été passionnée par les taux d'amortissements ou autres péréquations financières intercommunales, mais qui aime organiser les grandes manifestations, s'investir et y participer. Je me demande d'ailleurs qui est capable de distribuer aussi vite que toi les saucisses aux promotions. Mais aujourd'hui, après avoir mis toute ton énergie dans la promotion du sport, dont l'un te tient particulièrement à cœur, oui, voilà que tu peux nous quitter pour aller jouer dans ta halle.*

*L'un comme l'autre vous aimez les contacts humains et les discussions enflammées auxquelles vous participez toujours avec pragmatisme et une petite dose d'humour. Vous n'avez ménagé ni votre temps ni vos efforts. A vous deux, merci pour votre enthousiasme et pour votre engagement. Merci d'avoir apporté votre pierre à l'édifice politique.*

*Je souhaite d'ores et déjà la bienvenue à vos remplaçants, M. Etienne Kiss-Borlase, qui prêtera serment tout à l'heure, et M. Thierry Lacraz, qui prêtera serment le 2 octobre prochain. La relève est assurée mais vous restez dans nos cœurs.*

*A bientôt »*

Applaudissements en l'honneur de Mme Séchaud et M. Lenoir.

Lettre d'adieu à l'attention de M. Christinaz

**M. Klein** donne lecture de son mot d'adieu à l'adresse de M. Christinaz :

*«Cher Gérard,*

*Un seul mot me vient à l'esprit et résume le plus simplement tes huit années de présence dans cet hémicycle. Un simple mot, mais qui représente beaucoup pour ceux qui ne l'entendent jamais. Un simple mot qui peut apporter l'admiration et le respect. Un simple mot qui peut remplacer toutes les valeurs du monde.*

*Ce mot a le secret de celui qui va le donner à l'encontre de la personne concernée. Ce mot résume ton aide à l'encontre des jeunes conseillers municipaux en 1999, ton investissement dans les dossiers, ton écoute, tes conseils avec toujours beaucoup de bonne humeur.*

*Grâce à tes talents artistiques, ton coup de crayon hors du commun, certaines personnes communales ont eu la chance de pouvoir s'admirer avec des faces inhabituelles. Ton coup de souris nous a permis également d'obtenir des publications dans des délais toujours très serrés.*

*Bon, assez parlé. Je vais ressembler à notre Gégé communal. Je te donne ce mot secret, Gégé, mais personne ne doit être au courant: Gégé, merci.*

*Merci pour tout. Merci au nom de tous. Tu vas nous manquer.»*

Applaudissements en l'honneur de M. Christinaz.

Des cadeaux sont offerts aux conseillers municipaux démissionnaires.

Message d'adieu du Conseil administratif à Mme Séchaud, M. Christinaz et M. Lenoir

Au nom du Conseil administratif, **M. Amsler** s'adresse aux trois conseillers municipaux démissionnaires en formulant le vœu que M. Lenoir puisse lire son message d'au revoir dans le présent procès-verbal.

*«J'aimerais vous remercier chaleureusement pour votre dévouement, votre disponibilité et toutes les compétences que vous avez mises au service de la collectivité publique.*

*J'espère que vous avez eu un juste retour de votre engagement politique. C'est toujours un petit peu difficile à mesurer, peut-être le ferez-vous plus tard, mais j'espère sincèrement que l'engagement que vous avez eu au niveau de la commune aura un juste retour pour vous.*

*Laurence, tu as toujours été disponible pour nous et je pense que tu es presque une mère pour nous tous. J'ai envie de t'appeler le Saint-Bernard du Conseil municipal. Il est vrai qu'au tennis, aux promotions, encore ce week-end au Kidstria, bref: toutes les activités sportives et culturelles de la commune t'ont vue à l'œuvre.*

*Tu sais aussi donner des coups de gueule, dire les choses comme elles sont, et cela fait du bien à tout le monde. Le jour où tu ne siègeras plus dans ce Conseil et que M. Philippe Maillefer aura aussi arrêté, ce sera beaucoup moins drôle. A mon Saint-Bernard du Conseil municipal, j'ai un conseil: laisse-toi aussi choyer par d'autres et tu retrouveras bien vite toute ta fougueuse jeunesse. Merci Laurence pour ton application dans ce Conseil municipal.*

*Thierry Lenoir, hélas absent ce soir, est effectivement la rigueur de la gestion budgétaire, la répartition des charges par nature qu'il doit toujours réclamer à cor et à cri à l'administration communale, et c'est également les conseils immobiliers avisés.*

*Je vais quand même vous dévoiler un petit secret sur le fonctionnement de notre groupe libéral: c'est probablement Thierry qui arrivait toujours à trouver un compromis grâce à sa lucide interprétation de la situation. C'est vrai qu'à onze puis à neuf, il n'était pas toujours facile de se mettre d'accord. Je crois que Thierry a toujours su être un peu le catalyseur de toutes les positions au sein d'un groupe comme le nôtre. Merci Thierry. Nous avons encore beaucoup besoin de toi pour gérer le patrimoine immobilier de notre commune.*

*A Gérard Christinaz, dit Gégé. Qui ne connaît pas Gégé dans la commune? Pilier des fins de soirées et des manifestations de la commune, tu es apprécié de tous pour ta bonne humeur. En quelque sorte tu fais déjà partie des dinosaures de la commune, un cercle très restreint. En fin architecte, tu as su gérer la commission aménagement pendant de nombreuses années. Tu as également su repeindre la salle communale de Collonge en orange et violet, deux couleurs très proches de celle d'un parti de la commune. C'était une gageure.*

*A l'issue de tes activités du Conseil municipal, je te souhaite de consacrer non pas ton temps à ton passe-temps favori, mais à l'architecture. Nous avons effectivement un important projet en commun avec toi et probablement encore beaucoup d'autres. Merci Gégé pour ton engagement. Il ne me reste plus qu'à souhaiter la bienvenue à Mme Claude Viquerat, à Etienne Kiss-Borlase et à Thierry Lacraz, qui prêtera donc serment le 2 octobre.*

*A Mme Viquerat pour, j'ai cru le sentir lors de notre discussion de ce week-end, la commission culture et sociale. A Etienne Kiss-Borlase pour son expertise comptable et son acuité de jugement politique. Et à Thierry Lacraz pour son envie contagieuse d'améliorer encore et toujours le fonctionnement de notre commune.*

*Bienvenue à vous trois. Le Conseil administratif se réjouit déjà de collaborer avec vous. Merci beaucoup pour votre attention.»*

Applaudissements.

Message d'adieu de M. le Président

**M. le Président** remercie M. Amsler. Au nom du Conseil municipal, il s'adresse aux trois partants en alexandrins étant donné que Mme Séchaud s'est risquée à la poésie.

*«L'annonce du départ de notre ami Gégé  
Nous a fait grand plaisir et nous a soulagé  
C'en est enfin fini des jeux de mots douteux  
Des cravates polychromes qui nous font mal aux yeux*

*Quant à la démission de notre chère Laurence  
C'est peu dire qu'elle sonne comme une délivrance  
Terminées ses diatribes à propos du tennis  
Et adieu ses angoisses dans Microsoft Office*

*Et que dire des adieux de notre ami Thierry  
Sinon la vérité: nous en sommes ravis  
A d'autres, il montrera ses prétendus ratios  
Ailleurs il coupera dans les budgets sociaux*

*Allons, mes chers collègues, vous m'avez bien compris  
Pour masquer Jean-qui-pleure, je montre Jean-qui-rit  
Et si pour eux ce soir je me veux sarcastique  
C'est pour mieux camoufler que j'ai les yeux qui piquent...*

*Un petit tour sur scène, et retour aux coulisses  
C'est une des vertus du système de milice  
Vous qui partez ce soir, vous restez dans nos cœurs  
Et prenez du galon: vous voilà sénateurs ! »*

Applaudissements.

## 9. PRESTATIONS DE SERMENT

**M. le Président** invite les conseillers municipaux à se lever pour la prestation de serment des nouveaux conseillers municipaux. A la lecture de la phrase traditionnelle, M. le Président demande à Mme Viquerat et à M. Kiss-Borlase de dire «je le jure» ou «je le promets»: « *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux Lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »*

**Mme Claude Viquerat** prête serment.

**M. Etienne Kiss-Borlase** prête serment.

**M. le Président** accueille Mme Viquerat et M. Kiss-Borlase dans l'hémicycle.

Applaudissements en l'honneur de Mme Viquerat et de M. Kiss-Borlase.

## 10. ELECTIONS

a) du président de la commission bâtiments et logements

**Mme de Planta-Hagmann**, au nom du groupe libéral, propose la candidature de **M. Christoph Baumann** à la présidence de la commission en remplacement de M. Lenoir.

**M. le Président** rappelle que ce vote peut se dérouler à main levée ou au bulletin secret. Il est fait à main levée puisque personne ne s'y oppose.

**M. Christoph Baumann est élu président de la commission bâtiments et logements avec 17 voix pour et une abstention.**

Applaudissements.

b) du président de la commission aménagement

**M. Klein**, au nom du groupe démocrate-chrétien, propose la candidature de **M. Bernard Zurbrügg** à la présidence de la commission aménagement.

**M. le Président** rappelle que ce vote peut se dérouler à main levée ou au bulletin secret. Il est fait à main levée puisque personne ne s'y oppose.

**M. Bernard Zurbrügg est élu président de la commission aménagement avec 17 voix pour et une abstention.**

Applaudissements.

Composition modifiée des commissions

**M. Klein** indique que Mme Viquerat, en remplaçant **M. Christinaz**, siégera dans les commissions bâtiments et logements, culture et environnement, routes et canalisations, sports et loisirs. Il y aura une rocade avec **M. Klein** : Mme Viquerat prendra la place de ce dernier dans la commission sociale et M. Klein remplacera M. Christinaz dans la commission sécurité.

**Mme de Planta-Hagmann** indique les membres des commissions en tenant compte par anticipation de l'élection de M. Thierry Lacraz en octobre prochain. **M. Kiss-Borlase** siégera aux commissions aménagement, bâtiments et logements (en remplacement de M. Baumann, élu président), scolaire, sécurité, sports et loisirs. Quant à M. Lacraz, il siégera aux commissions culture et environnement, finances, juridique et naturalisations, sécurité, sociale.

**M. le Président** indique aux conseillers municipaux qu'une verrée aura lieu au tennis-club après la séance afin de fêter le départ de Mme Séchaud et de M. Christinaz.

## 11. NATURALISATIONS A HUIS CLOS

Le dossier 12722 est examiné suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 août 2006.

**Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, 3 contre et 3 abstentions de demander au Conseil d'Etat la révision du dossier de naturalisation 12722, la motivation de sa décision de naturalisation et pourquoi il n'a pas été tenu compte du préavis de la Commune.**

La séance est levée à 21h45

Collonge-Bellerive, le 11 septembre 2006

**RESUMÉ DES DÉCISIONS PRISES  
LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.09.2006.**

- L'allocation de base de 3'000 francs au Karaté-club est approuvée par 13 voix pour et 4 abstentions.
- Le préavis du premier jet du budget 2007 de la commission sports et loisirs est approuvé par 15 voix pour et 2 abstentions.
- Le préavis favorable du budget 2007 de la commission sécurité – avec un nouveau montant de 281'066 francs – est approuvé par 13 voix pour et 4 abstentions.
- La proposition du budget 2007 de la commission aménagement est approuvée par 16 oui et 2 abstentions.
- Le déclassement de plusieurs parcelles (Quadrilatère) en zone agricole situées au chemin du Pré-d'Orsat, en zone 4B protégée (immeuble à construire + voirie) est approuvé à l'unanimité.
- La réalisation d'une étude pour une nouvelle place de jeu type « AGORESPACE » située à proximité du Stade de la Californie est approuvée à l'unanimité.
- La charge de faire valoir le droit de préemption de Collonge-Bellerive sur le Café des Marronniers est confiée au Conseil administratif à l'unanimité.
- M. Christoph Baumann est élu président de la commission bâtiments et logements avec 17 voix pour et une abstention.
- M. Bernard Zurbrügg est élu président de la commission aménagement avec 17 voix pour et une abstention.
- Mme Claude Viquerat prête serment et prend le siège de conseillère municipale au sein du groupe démocrate-chrétien en lieu et place de M. Gérard Christinaz, démissionnaire. Mme Viquerat siègera dans les commissions bâtiments et logements, culture et environnement, routes et canalisations, sports et loisirs.
- Après rocade avec M. Klein, Mme Viquerat siègera à la commission sociale et M. Klein prendra part à la commission sécurité à la place de M. Christinaz.
- M. Etienne Kiss-Borlase prête serment et prend le siège de conseiller municipal au sein du groupe libéral en lieu et place de Mme Laurence Séchaud, démissionnaire. M. Kiss-Borlase siègera aux commissions aménagement, bâtiments et logements, scolaire, sécurité, sports et loisirs.
- En anticipation de son élection en octobre prochain en remplacement de M. Thierry Lenoir, démissionnaire, M. Thierry Lacraz, futur conseiller municipal, siègera aux commissions culture et environnement, finances, juridique et naturalisations, sécurité, sociale.
- La demande au Conseil d'Etat de réviser le dossier de naturalisation 12722, motiver sa décision de naturalisation et expliquer pourquoi il n'a pas été tenu compte du préavis de la Commune, est décidée par 13 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.